

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle du Mille Club à l'Hospitalet - Rocamadour, le 14 mars 2022, à 19h30, sous la présidence de Mme Dominique LENFANT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 12

Date de Convocation : 7 mars 2022

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Hugues DELPIERRE, Mme Mireille HEREIL, M. Jean Baptiste JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Jean Luc MEJECAZE, Mme Sophie VILARD, Mme GREZE Martine, M. Philippe De HOUX, M. Pierre AMARE, Mme Cyrielle MENOT

EXCUSÉ : Mme DAVID LAGORSSE Aurélie, M Philippe LASVAUX

ABSENT : M. Gérard BLANC

POUVOIRS : de Mme DAVID LAGORSSE Aurélie à Mejecaze Jean Luc, de M Philippe LASVAUX à Didier BAUDET

Secrétaire de Séance : Mme Sophie VILARD



Mme LENFANT ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
Mme Sophie VILARD se propose.



Mme le maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- La prise en charge d'une partie d'une facture Saur de l'office de tourisme suite à une fuite
- La création d'un emploi non permanent 6 mois + 1 semaine
- La création d'un emploi non permanent 6 mois – 1 semaine
- Stationnement payant –modification des tarifs

1- Approbation procès-verbaux réunions des 25 janvier 2022 et 14 février 2022

Ces deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2- Point d'arrêt du Petit Train dans la rue

La mairie a reçu un courrier du propriétaire du petit train demandant où l'arrêt dans la rue de la Cité serait possible cette saison. Elle a également reçu un deuxième courrier d'un riverain se plaignant des nuisances sonores et olfactives du petit train. Le propriétaire du Lion d'Or ne souhaite plus d'arrêt ni d'enseigne sur sa façade. La question se pose donc de savoir où le petit train peut donc s'arrêter dans la rue. Philippe Dehoux propose devant l'ancienne poste de telle sorte à ce que les wagons soient devant l'office de tourisme et non plus devant chez les habitants.

Hugues Delpierre demande quel sera le ressenti des premiers commerçants de la rue si l'arrêt est plus loin ?

Pierre Amaré demande s'il y a un avenant. Mme le maire précise qu'il y a une convention dans laquelle il est mentionné que l'arrêt est « vers la porte du Figuier », sans plus de précision.

Le propriétaire du petit train n'a pas demandé un lieu précis d'arrêt.

Il est suggéré d'envoyer un courrier à l'office de tourisme pour savoir s'ils accepteraient que le propriétaire du petit train pose son enseigne sur la partie ancienne de la poste.

Au vu de la réponse de l'office de tourisme, la mairie donnera une réponse au propriétaire du petit train.

3- Motion de soutien aux lycées du Nord du Lot

Lecture par Mme le maire du courrier envoyé par la conseillère départementale Caroline Mey Fau pour conserver un enseignement de qualité en territoire rural.

Deux élus estiment que les données présentées ne sont pas complètes et que la réalité est un peu différente.

Mme le Maire propose les termes de la motion telle que proposait :

Depuis quelques semaines, sont relayés par la presse, des informations de baisse des dotations d'heures d'enseignement, dans plusieurs établissements secondaires du Lot. Cette coupe franche du nombre d'heures d'enseignement qui paraîtrait mineure en zone urbaine pourrait devenir alarmante sur le long terme et malsaine au regard de la concurrence qu'elle fait naître

entre établissement. Ces heures sont pourtant essentielles pour permettre à nos jeunes d'aboutir sereinement dans leur parcours, quel que soit le lieu d'éducation.

En outre, les enseignements de spécialité (fruit de la réforme du Bac) doivent non seulement garantir à chaque jeune une capacité d'orientation à la hauteur de ses ambitions, mais aussi demeurer en cohérence avec le territoire, avec l'action de Cauvaldor et des communes qui le compose, et offrir une diversité d'enseignement afin de ne pas fragiliser le maillage local.

Après avoir donné des gages de pérennité sur les enseignements de Spécialités, avec le travail acharné de tous y-compris de nos collectivités, nous nous inquiétons de voir demain ce vecteur s'inverser, risquant de déshabiller progressivement nos lycées de campagne. Les effets de ces décisions à long terme provoqueraient le sentiment renforcé de devenir des citoyens et élus de seconde zone.

Les lycées du Lot ont offert aux générations successives des parcours de vie, de réussite et des opportunités. Nous en sommes tous redevables, pour nous-mêmes, pour nos enfants et ceux de nos concitoyens.

Le principe d'égalité des chances doit pleinement jouer son rôle pour accorder à chacun dans tout le territoire français - y-compris à Saint-Céré ou à Souillac - les meilleures garanties de succès et les meilleurs encouragements pour l'avenir : C'est l'essence même de l'Education Nationale.

Nous tenons à saluer les efforts des équipes de direction qui font leur maximum pour engager des solutions, en coordination avec les enseignants et leurs représentants, les parents d'élèves et les élèves.

Nous souhaitons, en portant ce vœu républicain :

- Redire toute notre implication pour la jeunesse du territoire, que nous souhaitons davantage accompagner en partenariat avec les établissements et les services de l'Education Nationale.
- attirer l'attention des responsables académiques du territoire et de la région sur cette situation qui pourrait venir perturber nos propres actions,
- Voir se poursuivre et se développer un maillage à la hauteur des enjeux qui puisse pérenniser et sanctuariser les heures d'enseignement dans nos établissements ruraux.

Nous espérons qu'un jour, l'application de la notion d'équilibre territorial soit au rendez-vous pour que chaque jeune ait le droit le plus absolu de choisir sa place et son rôle dans le monde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 2 abstentions : (Jean Baptiste JALLET et Pierre AMARE), soutient les termes de cette motion

4- Demande de location logement de l'école

Pierre Amaré quitte la salle.

Mme le Maire présente la demande de location déposée par un membre de la famille de M. Amaré pour le logement de l'école que l'ancien locataire vient de quitter.

Le Conseil Municipal accepte de relouer cet appartement sans modifier le montant du loyer restant fixé à 300 €/mois.

Retour de Pierre Amaré

5- Les plus beaux villages de France

L'association « **Les plus beaux villages de France** » a démarché la commune de Rocamadour à plusieurs reprises. L'expertise technique est gratuite du fait que ce soit l'association qui souhaite référencer le village.

La première année d'adhésion est gratuite, la commission se réunira pour valider la candidature en juin. Le forfait adhésion est fonction du nombre d'habitant soit 2057€/an, Cauvaldor participera. Monsieur Becco, Président de l'OT, souhaite élargir cette labellisation à deux autres sites de Cauvaldor : Martel et Beaulieu. Rocamadour serait donc le troisième et s'ajouterait aux 3 villages déjà labellisés : Autoire, Carennac et Loubressac.

164 villages détiennent ce label et 1 seul village rentre chaque année.

La question se pose de la prise en charge de l'installation de la signalétique (financièrement et techniquement).

Une commission est ouverte pour suivre les étapes de cette labellisation, composée par JL Mejecaze, C Menot, H Delpierre, P Dehoux, D Lenfant et D Baudet.

6- Rénovation de l'Office du Tourisme

M. Jean Baptiste JALLET rappelle que plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour évoquer le devenir « du cube de verre » de l'OT après restitution à la commune.

Le bureau d'études Bréhault, qui a supervisé la construction, propose une étude thermo dynamique avec la présentation de 3 scénarii pour un budget de 6624 € ttc.

L'association lotoise Quercy Energie pourrait réaliser le même type d'étude, après signature d'une convention avec le Syndicat de l'Energie dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) pour un reste à charge de la Commune de 400 €.

M. Jallet précise que le coût de cette étude pourra être intégrée dans une demande de financement incluant la réalisation de travaux d'aménagement.

Il précise qu'il va prendre un rendez-vous téléphonique avec l'ABF pour savoir si des modifications extérieures sont envisageables.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis à 400€ sous réserve de l'intégrer au budget 2022.

7- 16^{ème} édition de la Fête de la Nature

Les Grands sites de France sollicite les Communes pour organiser des manifestations dans le cadre de cet évènement national organisé du 18 au 22 mai 2022 « la Fête de la Nature ».

Par le passé l'ENS participait à cette manifestation mais l'absence actuelle de son animateur laisse penser qu'aucune manifestation ne sera organisée. M. Mejecaze évoquera ce dossier en réunion du Parc mercredi prochain.

Le délai est trop court pour amorcer une quelconque organisation au titre de la Commune.

8- Programme du Parc Régional

Le Parc Régional est à la recherche de projets de constructions ou réhabilitation de bâtiments publics, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, qui pourraient servir de lieux d'expérimentation et de démonstration pour réaliser :

- Soit une toiture en lauzes sur un petit bâtiment public neuf, le Parc se chargeant de fournir gratuitement les lauzes et d'accompagner le maître d'ouvrage pour l'organisation du chantier.
- Soit une isolation en laine de caillasse et/ou chanvre local, dans un bâtiment public en construction ou en réhabilitation, le Parc se chargeant de fournir gratuitement l'isolant.

Pas de projet en vue si ce n'est l'actuelle gendarmerie à isoler mais les travaux sont plus importants et ne peuvent s'appliquer.

9- Cauvaldor Fonds de soutien à la restauration du Patrimoine

Les services de Cauvaldor ont renvoyé une note rappelant que les dossiers de demande pour le fonds de soutien à la restauration du patrimoine sont à déposer pour le 30 avril 2022.

M. Mejecaze a étudié le projet de réfection du four de Varagnes : couverture en lauzes et mur. Le budget serait de 12.000 € avec une prise en charge à hauteur de 50% par Cauvaldor. Jérôme de l'équipe technique regardera pour changer la porte. L'absence d'avaloir pose un problème d'évacuation des fumées. Le dossier risque de ne pas être retenu, reporté à 2023.

10- Stationnement payant – paiement par mobile

Madame le Maire rappelle qu'une solution de paiement dématérialisé du stationnement payant a été mise en place sur les horodateurs de la commune.

Elle indique qu'une option « stop ticket » a été mise en place à titre gracieux et qu'elle ne figure pas sur le contrat. Cela engendre des difficultés d'encaissement auprès de la perception.

Elle expose aux élus les solutions possibles : soit valider le principe du « stop ticket », soit demander de désactiver cette fonction ce qui empêchera les utilisateurs d'arrêter un ticket en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Décide de demander la suppression de cette option « stop ticket » auprès de toutes les sociétés susceptibles d'installer le paiement dématérialisé du stationnement payant sur la commune.

Nouveau Tarif de la Redevance de stationnement payant – Place Bernard de Ventadour-et-Parking de l'Hospitalet face à l'Office du Tourisme.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2333-87,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté du 30 octobre 2017 réglementant le stationnement sur la commune de ROCAMADOUR,

Considérant que la sécurité et la commodité de circulation dans la Commune de ROCAMADOUR doivent être améliorées par l'institution de droits de stationnement, lesquels permettront d'obtenir une meilleure rotation des véhicules en stationnement,

Madame le MAIRE propose de maintenir le stationnement payant sur le parking Place Bernard de Ventadour et sur le Parking de l'Hospitalet face à l'Office du Tourisme et que les tarifs soient fixés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

DECIDE : d'annuler la délibération n°2018/030 et de fixer ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs :

Art. 1 : - en application de l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est institué une redevance de stationnement des véhicules sur les emplacements matérialisés au sol compris dans les voiries listées ci-dessous :

- A l'Hospitalet : Parking face à l'office du tourisme, le long du Champ aux Pauvres, jusqu'au sentier qui conduit à l'Eglise, avant le cimetière
- Dans la Cité : Place Bernard de Ventadour (sauf emplacements réservés aux autocars)

Art. 2 : les usagers des emplacements mentionnés à l'article 1^{er} sont tenus de s'acquitter de la redevance de stationnements dans les conditions suivantes ;

- L'Hospitalet : le paiement de la redevance est requis tous les jours : du 09 avril au 05 novembre inclus - pour une période courant de 10 h à 19 heures. Durant cette période la durée maximale de stationnement autorisée est de 6 heures.
- Dans la cité : Place Bernard de Ventadour : le paiement de la redevance est requis tous les jours : du 09 avril au 05 novembre inclus - pour une période courant de 10 h à 19 heures. Durant cette période la durée maximale de stationnement autorisée est de 4 heures.

Art 3 : Le montant de la redevance de stationnement est fixé comme suit :

Secteur de l'Hospitalet : Barème tarifaire de la redevance acquittée dès le début du stationnement : tous les jours de 10 h à 19 heures

15 minutes gratuites, 1 fois par jour puis :

1 heure	: 2 €
2 heures	: 3,50 €
3 heures	: 4,50 €
4 heures	: 5.50 €
5 heures	: 6,50 €
5 h 30	: 11 €
5 h 45	: 18 €
6 h	: 25 €

Secteur de la Place Bernard de Ventadour : Barème tarifaire de la redevance acquittée dès le début du stationnement : tous les jours de 10 h à 19 heures

1 heure	: 2,50 €
2 heures	: 3,50 €
3 heures	: 4,50 €
3 h 30	: 11 €
3 h 45	: 18 €
4 h	: 25 €

Art 4 : **le montant du forfait de post-stationnement** applicable sur le secteur de l'Hospitalet et sur le secteur de la Place Bernard de Ventadour est de **25 €**. (Pas de réduction prévue pour paiement immédiat)

Art 5 : Les modalités de pratiques de perception des redevances de stationnement prévues par la présente délibération sont fixées comme suit : recours à des horodateurs – paiement par pièces de 10, 20, 50 centimes d'euros, pièces de 1 ou 2 euros ou par carte bancaire ou par téléphones mobiles.

Art 6 : la mise en place du « stop ticket » sur les horodateurs est refusée.

11- Taxi à Rocamadour

Mme le Maire précise qu'une personne serait intéressée pour s'installer sur la commune.

Cette personne a passé avec succès ses examens ;

Afin de pouvoir l'accueillir, la Commune doit délibérer pour la création d'une Autorisation de stationnement (ADS) – la première étant attribuée mais plus en fonction depuis plusieurs années - la personne détentricice ne répond pas aux courriers – l'autorisation n'a donc pas été restituée à la commune.

Mme le Maire prendra ensuite un arrêté pour nommer le titulaire de la licence.

Mme le Maire précise qu'il y a également lieu de déterminer un emplacement fixe pour l'arrêt du Taxi – cet emplacement sera matérialisé par un panneau Taxi avec le n° de la plaque d'immatriculation du véhicule et le n° de téléphone.

Les élus proposent deux emplacements : un sur le parking derrière la station Sirieys, et l'autre sur le parking des bus à la porte du Figuier.

12- Tapisseries Jean Lurçat

Après avoir pris connaissance du devis de nettoyage et de conservation des Tapisseries Jean Lurçat élaboré par l'entreprise BOBIN Tradition de Paris, en date du 4 mars 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide le devis pour un montant de 13 169.40 € HT soit 15 803.28 € TTC
- Valide le plan de financement ci-après :

Participation Etat (DRAC Occitanie) 25 %	3 292.35 €
Participation Région (Occitanie) 20 %	2 633.88 €
Participation Département du Lot 25 %	3 292.35 €
Mécénat 20 %	2 633.88 €
Participation Commune 10 %	1 316.94 €
- Délègue Mme le Maire ou un adjoint pour constituer les dossiers de demande de subventions et pour signer le devis si les subventions escomptées sont obtenues

13- Câble électricité Blanat

Les élus décident de laisser en aérien le câble électrique qui traverse le hameau de Blanat. La Fédération départementale d'électricité assurera la mise aux normes de ce câble et prendra en charge financièrement ces travaux. Les habitants sont d'accord. Les fils ne seront plus à nus ce qui renforcera la sécurité.

14- Tour de France le 23 juillet 2022

Les actions suivantes sont à prévoir :

- Distribution de tracts à la population pour avertir de la réunion publique qui se tiendra le 7 avril à 18h, en présence d'un représentant de ASO, pour expliquer la circulation le jour j et auparavant. Une pré-réunion des professionnels de la Cité aura lieu le 31 mars à 10h.
- Recherche de bénévoles pour gérer les parkings.
- Suggestion par Didier Baudet de faire appel à une entreprise de sécurité spécialisée dans la gestion des flux routiers.
- trouver des terrains pour constituer des parkings
- des barrière seront à installer sur 1.5 Km et à désinstaller entre la porte du figuier et le tunnel, budget d'environ 9000€ pris en charge par Cauvaldor et la mairie.

France Télévision sera sur place le 24 mars pour repérage d'images et placement des caméras pour filmer l'arrivée.

M. Laborie indique que Rugby Roc souhaiterait installer une buvette dans le champ des pauvres pour la journée du 23 juillet. Une demande écrite sera transmise à la mairie.

Mme le Maire indique que le revêtement de la route entre l'Hospitalet et le tunnel de la déviation sera refait courant mai ou juin et que cela va perturber l'accès à la cité pour quelques jours. Des précisions sont attendues de la part du service STR.

Elle indique également que les services de la Préfecture ont annoncé la réalisation d'un exercice Plan Communal de Sauvegarde pour le 24 juin 2022.

15- Comptes rendus réunions SYMICTOM

M. Pierre Amaré annonce l'achat d'une machine dont l'objectif est de diminuer de 80% tous les biodéchets crus ou cuits d'origine alimentaire, compost utilisable en engrais - Capacité moyenne de 50kg/ jour et fonctionne jour et nuit. Cet équipement sera stocké aux ateliers du Symictom à la gare de Rocamadour.

M. Amaré indique que ce type de machine a été installé à Albi-Carmaux-Gaillac : installation sur un parking de supermarché : pas de nuisance sonore ni odorante.

La collecte sur Rocamadour sera assurée par le Symictom dans un bac spécial et ne s'adresse qu'aux professionnels de la Restauration.

M. Amaré indique également la hausse des prix des sacs transparents destinés au tri qui ont pris 87% de plus.

16- Comptes rendus Réunions Cauvaldor

Commission Sports : M. Laborie indique que le trophée des sports est reporté au mois de Novembre 2022.

Mme le Maire donne connaissance de quelques points abordés lors du conseil communautaire du 7 mars 2022 à savoir :

-mise en place du dispositif Vigifoncier en partenariat avec la Safer : Vigifoncier est un outil d'intelligence foncière permettant la transmission de différentes informations du marché foncier rural à l'échelle d'une commune ou de l'EPCI ; c'est-à-dire de connaître en temps réel les projets de vente sur notre territoire (veille foncière) et de disposer d'indicateurs sur la consommation des espaces naturels et agricoles et sur les marchés fonciers (observatoire). Le périmètre d'intervention serait les 77 communes de Cauvaldor.

Le conseil communautaire a validé la mise en place du dispositif Vigifoncier.

-actions pour le maintien de l'offre de soins de premier recours : propositions d'aides aux étudiants et internes en médecine ; en effet bien que l'offre de soins de premiers recours reste encore relativement satisfaisante sur le territoire, la densité de médecins généralistes a baissé ces dernières années et continue de baisser (17 médecins de moins). Le conseil communautaire a approuvé le programme d'aides aux étudiants et internes sur les exercices 2022 à 2027.

Compte rendu réunion Syndicat Mixte Grand Site de Rocamadour

Mme le Maire donne connaissance des points abordés lors du conseil syndical du 25 février 2022 :

- Période d'exploitation et politique tarifaire des parkings,
- Demandes de subvention formulées pour des travaux urgents sur les parvis du sanctuaire, et pour une étude bilan du projet Grand Site et création d'un outil de suivi
- Débat d'orientation budgétaire sur le budget principal et sur le budget parkings

17- Prise en charge facture Eau // Office du Tourisme.

Mme le Maire indique que l'Office du Tourisme de Rocamadour a subi une fuite d'eau qui a engendré une facture d'un montant de 2961.79 € ttc.

Sachant que les toilettes publiques sont sur le même compteur, Mme le Maire propose de prendre en charge 50% du montant de cette facture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Accepte de prendre en charge le montant de 1480.89 € sur le budget 2022 en remboursement auprès de l'Office du Tourisme sous réserve que l'Office du Tourisme est fait une demande de dégrèvement directement auprès de la SAUR.

18- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Le Maire de la commune de ROCAMADOUR,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de d'un accroissement d'activité durant la saison touristique, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Agent technique polyvalent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique (*à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs*).

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, par 12 voix Pour + 2 Pouvoirs, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSENTION :

- DE CREER un emploi non permanent d'agent technique polyvalent pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- DE FIXER la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial.
- DE PREVOIR et D'INSCRIRE les crédits correspondant au budget.

19- Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Le Maire de la commune de ROCAMADOUR,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de d'un accroissement d'activité durant la saison touristique, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'Agent technique polyvalent à non-complet à raison de 8 heures par jour sur 71 jours durant la saison touristique dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique (*à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 12 mois consécutifs*).

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, par 12 voix Pour + 2 Pouvoirs, 0 voix Contre, 0 voix Absention :

- DE CREER un emploi non permanent d'agent technique polyvalent pour un accroissement saisonnier d'activité à non-complet à raison de 8 heures par jour 71 jours durant la saison touristique.
- DE FIXER la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial.
- DE PREVOIR et D'INSCRIRE les crédits correspondant au budget.

20- Questions diverses

Couleur des panneaux pour l'adressage :

M. Baudet propose d'effectuer un choix sur les couleurs proposées pour la réalisation des panneaux d'adressage ; 3 élus sont « pour » un fond brun écriture ivoire et 12 sont « pour » fond ivoire écriture brune. La commande ne pourra avoir lieu sans la réponse à la demande de DETR.

Demande de Rando cyclo Aurillac : cette randonnée aura lieu le 22 mai 2022. Autorisation est donnée d'utiliser la zone du stade pour stationner et les sanitaires de l'aire de pique-nique de Belveyre.

Autre demande de rando cyclo par le comité départemental du Lot pour le 18 juillet 2022 : Mme le Maire a contacté les organisateurs pour demander une modification de la date de cette manifestation compte tenu de la proximité de la date du Tour de France. Pas de réponse à ce jour.

Demande du Festival de musique d'Art Sacré : avoir accès à la cantine de l'école afin de cuisiner et de faire manger les bénévoles intervenant auprès du Festival du 12 au 28 aout. Demande refusée car les locaux de la cantine ne permettent pas de cuisiner. Le mille club devant rester disponible en tant que lieu d'accueil en cas de sinistre, ne pourra pas être affecté au Festival.

Groupes d'influenceuses : un groupe de 12 influenceuses à motos annonce leur passage à Rocamadour en septembre. Autorisation est donnée de publier des photos à partir de Lafajadou. Il est demandé de visualiser leur compte Instagram.

Tour de France : France Télévision a annoncé sa venue sur Rocamadour les 23 et 24 mars pour des repérages dans le cadre du Tour de France.

Mme le Maire fait un appel pour rechercher un ou deux bénévoles pour décharger les services administratifs de la mairie du travail supplémentaire induit par le Tour de France.

Avant de clore cette réunion, Mme le Maire exprime au nom du conseil municipal son soutien à la population ukrainienne qui subit la guerre.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 00 heures 30.

Mme le MAIRE,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,